



## Changement des jours de travail

Par **carolavipere**, le **14/08/2013** à **00:38**

Bonjour,

Salariée à temps plein dans une entreprise dépendant de la convention collective des cafés, hôtels et restaurants, je travaille actuellement et depuis deux ans au moins sur un roulement d'un week-end sur deux travaillé et d'un jour de repos fixe par semaine, le mercredi.

Ma direction veut mettre en place un nouveau roulement modifiant mon jour de repos fixe en le plaçant le lundi au lieu du mercredi, ce qui est très contraignant pour la garde de ma fille et m'imposant de travailler tous les samedis.

Je pratique un sport qui est une passion, pour laquelle je participe à des entraînements chaque samedi et régulièrement, à des concours se déroulant sur des week-ends entiers, ce que ma direction sait pertinemment.

Je soupçonne que ce nouveau roulement ait pour réel objectif de me décider à démissionner car il m'interdirait de pratiquer ce sport qui est plus qu'une passion et ma direction sait parfaitement que je ne l'accepterai pas.

Suis-je réellement obligée d'accepter ces changements dans mes jours de travail ?

Puis-je me prévaloir de quoi que ce soit en prouvant que ma direction souhaite par ces changements me contraindre à démissionner ?

Par **P.M.**, le **14/08/2013** à **08:36**

Bonjour,

Si vous pouviez prouver que ce changement n'est pas effectué dans le seul intérêt de l'entreprise, vous pourriez le contester...

De toute façon, vous n'auriez pas à démissionner mais refuser ce changement...